

4. Les noms de tous les requérants et le territoire compris dans chaque cas.
5. Les noms de tous les soldats rapatriés qui ont été les seuls requérants pour certaines régions.
6. Pourquoi on a refusé leurs demandes, si elles ont été refusées, ou si les permis n'ont pas été accordés.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1919,—Copie des papiers, archives et documents en général relevant de l'affaire "Sa Majesté le Roi, appelant, *vs* Pierre Edouard Emile Bélanger", répondant, actuellement en litispendance devant la Cour Suprême du Canada.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu de la règle 37:—

Par M. Archambault,—Ordre de la Chambre:—Etat indiquant:—

1. Le nombre des soldats qui ont fait partie de la force expéditionnaire en Sibérie.
2. Sur ce nombre, combien se sont enrôlés volontairement pour la Sibérie.
3. Si le gouvernement sait qu'un nombre considérable de membres de cette expédition ont été embarqués de force à la pointe de la baïonnette, à Victoria, C.-B.
4. Si le gouvernement sait que certains membres de cette force, qui ne s'étaient pas enrôlés volontairement pour la Sibérie, ont été traduits en cour martiale et condamnés aux travaux forcés.
5. Dans l'affirmative, quels sont ces membres et quelle a été leur condamnation.
6. Combien a coûté l'expédition canadienne en Sibérie.

Par M. Fripp,—Ordre de la Chambre:—Etat indiquant:—

1. Si le gouvernement a loué, à des particuliers ou à des corporations du commerce du bois, dans la ville d'Ottawa ou dans le voisinage, les estacades, glissoirs et déversoirs des rivières Ottawa et Gatineau, qui jusqu'ici étaient entretenus et administrés par la division des travaux de la rivière Ottawa du département des Travaux publics.
2. Dans l'affirmative, quelle est la considération payée pour ce loyer ou ce transfert, quels sont les locataires ou acquéreurs, et quelle est la durée du bail ou du transfert en question.
3. Combien avaient coûté au peuple du Canada les améliorations faites dans les deux rivières, y compris l'entretien et l'administration, depuis la construction des travaux susdits.
4. Si l'honorable F. B. Carvell a été autorisé par le Parlement à disposer des travaux publics, construits et entretenus à même les revenus du Canada? Dans l'affirmative, quand cette autorisation a-t-elle été accordée.
5. Quelles redevances étaient réclamées des compagnies de bois et autres intéressés pour l'usage de ces travaux dans les deux rivières, au cours des dernières vingt années.
6. Si ces redevances ont été augmentées pour compenser l'augmentation des frais d'entretien et d'administration.
7. Si ces redevances ont été raisonnablement augmentées, la somme des augmentations n'aurait-elle pas suffi à payer l'entretien et l'administration.
8. Si des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de ces voies fluviales par les compagnies de bois et autres, ou en a-t-on disposé privément.
9. Quelle disposition est faite quant au grand nombre des employés de cette division des travaux publics, dont plusieurs ont vingt-cinq ans de service.

Du consentement de la Chambre;

M. Doherty propose que la Chambre procède aux mesures du Gouvernement; agréé.

Les mesures du Gouvernement étant appelées,

M. Doherty propose,—Que le Bill (No 10), Loi modifiant la Loi du Ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, soit maintenant lu la seconde fois.